

VOTRE SEJOUR A LA FACULTE DE DROIT ET DE CRIMINOLOGIE (arrivées au 2^{ème} quadrimestre)

1) Accueil à l'ULB et à la Faculté de Droit et de Criminologie

Mme Isabelle Bettens, **RESPONSABLE DU SECRETARIAT** Programmes d'échanges de la Faculté de droit et criminologie organise une séance d'accueil

- le vendredi 1^{er} février à 10h30
- le lundi 4 février à 10h30

au 58 avenue Jeanne (rez-de-chaussée).

Inscription par e-mail à erasmus.droit@ulb.ac.be en communiquant le jour souhaité.

Lors de cette séance, vous recevrez une farde de documents (comportant notamment la carte d'étudiant) ainsi que de précieux conseils tant sur le volet académique que sur le volet administratif. Notez que votre carte d'étudiant ne vous sera remise que lorsque votre inscription est en ordre (c'est-à-dire si le paiement des 12 € a été effectué). Pensez à amener votre attestation d'arrivée.

Une séance d'accueil collective suivie d'une séance de questions/réponses est organisée en Faculté de droit et de criminologie **le mardi 5 février à 12h15 à la Salle Dekkers (58 avenue Jeanne, 1^{er} étage)**. Au cours de cette séance, vous rencontrerez M. Damien Scalia Mme Ana Maria Correa et M. David Best, **COORDINATEURS ACADEMIQUES**. Mme Isabelle Bettens sera également présente. Cette séance sera suivie d'un drink d'accueil.

Les coordinateurs académiques en criminologie sont M. Philippe Mary et M. Dominique De Fraene.

2) Etablissement du « mobility programme »

Vous avez déjà tous établi un **programme de cours repris sous l'intitulé « proposed mobility programme »**. Celui-ci peut être modifié mais de façon exceptionnelle (modification de la période de cours, prérequis pour suivre le cours ...).

Au début de l'année académique, nous vous conseillons de prendre contact avec le titulaire de chaque enseignement que vous souhaitez suivre, et ce dès le premier cours. Vous vous informerez alors précisément sur le contenu du cours, son degré de difficulté, les prérequis nécessaires, le type d'épreuve dont il fait l'objet (examen oral, examen écrit, travail écrit,...). Cette démarche est très importante ; certains cours se donnent sous forme de séminaires et/ou nécessitent des prérequis et, dès lors, ne sont pas accessibles à tous les étudiants. Or, seul le titulaire du cours peut vous donner de plus amples renseignements sur son enseignement.

Dès que vous êtes en possession de toutes ces informations, vous saurez **si vous devez apporter des modifications au « proposed mobility programme »**. Si tel est le cas, **vous complétez la partie « Exceptional changes to the proposed mobility programme »** qui doit nous être transmise **par e-mail (erasmus.droit@ulb.ac.be) pour le lundi 25 février au plus tard**. Notez que **ce document doit être signé au préalable par votre université d'origine**.

Nous vous rappelons également qu'**au minimum 60 % des cours choisis doivent relever de la Faculté de droit et de criminologie** (cours xxx-C-xxx, la lettre C indiquant que le cours appartient à la Faculté de droit et de criminologie). Pourront également être compris dans ces 60 % des cours de droit dispensés par l'Institut d'études européennes (IEE) (cours xxx-O-xxx, la lettre O indiquant que le cours appartient à l'IEE). Remarque : les cours de criminologie (CRIM-C-xxx) sont comptés dans les 40 %.

Les **40 autres %** peuvent porter sur des matières parajuridiques mais il est fortement conseillé de les choisir en Faculté de droit et de criminologie. Peuvent également être compris dans ces 40 % les cours de français dispensés par l'Université.

Remarque : pour les modules de 60 heures de français, la clôture des inscriptions au test de niveau est fixée au 5 février. Cf. : <http://www.ulb.ac.be/enseignements/cours-francais/index-6.html>
Pour le module de 30 heures, le test de niveau a lieu 7 février de 12h à 14h à l'auditoire UB2.252A (Lameere). Pas d'inscription préalable. Cf. : <http://www.ulb.ac.be/enseignements/cours-francais/index-7.html>

Par ailleurs, vous avez maintenant la possibilité de suivre des cours dispensés par l'une de nos universités partenaires à Bruxelles, la Vrije Universiteit Brussel (VUB) (cours xxx-Y-xxx, la lettre Y indiquant que le cours appartient à la VUB).

Votre programme de cours devra toutefois être composé d'une **majorité de cours de l'ULB** et ne pourra comporter qu'**un maximum de deux cours de la VUB**.

Pour ce qui concerne les cours dispensés à l'ULB, certains d'entre eux s'accompagnent de **travaux pratiques (TP)**, organisés par groupes. **Vous n'êtes pas obligés de suivre ces TP (sauf mention expresse du professeur) mais si vous décidez de le faire, vous êtes alors obligés d'assister et de participer à toutes les séances du groupe** dans lequel vous vous êtes inscrits. Cette participation sera évaluée et la note obtenue sera intégrée dans la note finale de l'examen.

Enfin, des ECTS ne peuvent être accordés pour un mémoire et celui-ci ne peut donc pas être mentionné sur le « mobility programme ».

Veillez noter que certains professeurs mettent leurs supports de cours sur l'université virtuelle (<http://webctapp.ulb.ac.be>). Pour avoir accès à ces supports, vous devez envoyer un e-mail à uv@admin.ulb.ac.be en mentionnant les cours (accompagnés de leurs mnémoniques - codes) que vous suivrez durant votre séjour Erasmus. Précisez également que vous êtes étudiant Erasmus en droit.

3) Inscription aux examens

Il existe, pour les étudiants *Erasmus*, trois sessions d'examens : la session « janvier-février », la session « mai-juin » et la session « août-septembre ».

- ✓ La session « *janvier-février* » est ouverte aux étudiants séjournant à l'ULB durant le 1^{er} quadrimestre ou toute l'année.
- ✓ La session « *mai-juin* » est ouverte aux étudiants séjournant à l'ULB durant le 2^{ème} quadrimestre ou toute l'année pour présenter les examens en « 1^{ère} session ».
- ✓ La session « *août-septembre* » permet de présenter les examens en « 2^{ème} session ».

L'inscription aux deux premières sessions (« janvier-février » et « mai-juin ») est automatique. Vous y présenterez tous les examens repris dans votre programme de cours. Il n'est pas possible de renoncer à l'un ou l'autre examen. Notez que l'absence à un examen impliquera automatiquement une mention

d'absence (Absent) sur le relevé de notes qui sera envoyé à votre université à la fin de votre séjour Erasmus.

L'inscription à la 3^{ème} session « août-septembre » n'est pas automatique : elle permet aux étudiants ayant échoué à un examen de représenter cet examen. Vous devez donc vous y inscrire en cas d'échec si vous souhaitez représenter l'examen échoué.

Pour chaque session, l'horaire des examens apparaîtra dans MonULB.

4) Relevé de notes, attestation de séjour

Une fois votre séjour terminé, le « transcript of records » sera envoyé à votre université par e-mail ; vous serez en copie de cet e-mail.

Quant à l'attestation confirmant la durée de votre séjour, elle devra être retirée auprès de Mme Isabelle Bettens, **au plus tôt une semaine avant votre départ**.

5) Informations générales

MonULB doit être consulté très régulièrement : vous y trouverez **les informations relatives aux cours auxquels vous vous êtes inscrit** (annulation du prochain cours, changement d'horaire, informations particulières,...), **les horaires d'examens** et **vos notes d'examens**.

Consultez également régulièrement **votre adresse e-mail** que vous avez communiquée au **SME** car des informations importantes vous y seront envoyées tout au long de votre séjour. Le fait de ne pas avoir pris connaissance d'une information communiquée par e-mail est une erreur inexcusable dans votre chef, dont vous subirez toutes les conséquences préjudiciables.

Nous vous informons également que vous avez accès aux ordinateurs se trouvant dans les différentes bibliothèques de l'ULB (Bibliothèque de Droit (bâtiment H), Bibliothèque des Sciences Humaines (bâtiment NB), ...).

Personne de contact pour le droit : Isabelle Bettens

Téléphone : 02/650 36 13 (ou de l'étranger : + 32 2 650 36 13)

Adresse e-mail : erasmus.droit@ulb.ac.be

Bureau : 58-60 avenue Jeanne (rez-de-chaussée), au Centre d'histoire du droit et d'anthropologie juridique
Heures d'ouverture du bureau : **le lundi matin (10h à 12h30), le mardi matin (10h à 12h30) et le mercredi après-midi (14h30 à 16h30)** ; les étudiants ne pourront pas être reçus en dehors de ces horaires (sauf rendez-vous pris par e-mail au préalable).

Personnes de contact pour la criminologie (sur rendez-vous) :

Philippe Mary

Téléphone : 02/650 38 68

Adresse e-mail : Philippe.Mary@ulb.ac.be

Dominique De Fraene

Téléphone : 02/650 46 40

Adresse e-mail : Dominique.De.Fraene@ulb.ac.be

6) Liens web utiles

- Faculté de droit et de criminologie : <http://www.ulb.ac.be/facs/droit/>
- Catalogue des cours : http://banssbfr.ulb.ac.be/PROD_frFR/bzscrse.p_prog_catalog
- Portail MonULB : <https://mon-ulb.ulb.ac.be/cp/home/displaylogin>
- Horaires et locaux ULB : <http://gehol.ulb.ac.be/gehol/>
- Université virtuelle : <http://webctapp.ulb.ac.be>
- E-mail ULB (Webmail) : <https://webmail.ulb.ac.be>
- Cours de français langue étrangère (Erasmus) : <http://www.ulb.ac.be/enseignements/cours-francais/index-6.html> ; <http://www.ulb.ac.be/enseignements/cours-francais/index-7.html>
- Réseau étudiant ULB (Documents, discussions, questions d'examen, podcasts, associations, agenda académique et culturel, etc.) : <http://www.respublicae.be>
- Page Facebook Relations internationales Faculté de droit : <https://www.facebook.com/ulbdroitri>